




<p>Objectifs de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail → INTERVENTION ▪ de mettre en application ses compétences au profit de la Santé et Sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention → PREVENTION
<p>Public et prérequis</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout salarié d'un établissement Effectif de 4 personnes min. à 10 personnes max.
<p>Durée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 journées, soit 14 h En cas de définition de la part du Médecin du travail de risques spécifiques de l'entreprise, de la profession, il conviendra d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour les traiter.
<p>Méthodes et Moyens pédagogiques</p>	<p>Alternance de méthode active et méthode « étude de cas » par jeux de rôle et/ou jeux de simulation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exposés interactifs et étude de cas, par vidéo-projection, utilisation du Plan d'intervention SST, de support photo, de chasses aux risques, de vidéo du type « Histoires ordinaires » (INRS) ▪ Démonstration pratique, par apprentissage des gestes (mannequins adulte, enfant, nourrisson, masque de visage et feuilles de protection, défibrillateur automatisé externe de formation avec jeux d'électrodes Adulte et Enfant).  ▪ Mise en situation d'accident du travail simulés en salle, à l'aide de matériel, outils, maquillage « simulation de blessures », etc. ▪ Remise d'un mémento reprenant l'essentiel de la formation ▪ Intégration de documents internes fournis par l'entreprise (Procédure de consignes interne en cas d'accident, protocole sur l'organisation des secours, etc...)
<p>Validation</p>	<p>Les stagiaires sont évalués suivant des critères définis par l'INRS dans le document de référence SST et retranscrits dans une grille de certification des compétences du SST.</p> <p>Au cours de la session : ☞ Le SST est évalué sur la base de gestion d'accidents simulés en salle ; sous forme d'évaluation formative</p> <p>En fin de session : ☞ Le SST est évalué sous forme d'évaluation certificative, sur la base de gestion d'accidents simulés en salle, ainsi que lors d'un échange-questionnement portant sur ses compétences en matière de prévention.</p> <p>A l'issue de cette évaluation certificative, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat, qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.</p> <p>Une attestation de formation nominative sera également délivrée.</p> <p>Le certificat SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité ; le SST doit suivre et valider une session de Maintien et Actualisation des compétences-MAC, pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.</p> <p>Les entreprises ou organismes peuvent assurer un MAC avec une périodicité plus courte entre deux sessions, sans toutefois en modifier la durée.</p>
<p>Formateur</p>	<p>L'action de formation est encadrée par un organisme partenaire CARSAT Bourgogne-Franche-Comté, et habilité nationalement par l'INRS.</p> <p>La formation est animée par un formateur SST ayant validé ses bases en prévention et à jour de sa formation continue.</p>



CONTENU

Programme conforme aux documents de référence, technique et pédagogique élaborés par l'INRS

COMPETENCES et Objectifs

Présentation de la formation : 30 min

SITUER SON ROLE de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise : 30 min

- ✚ Appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise (Notions de danger, situation dangereuse, dommage, événement dangereux, AT, MP, indicateurs de santé au travail, dans l'établissement ou dans la profession)
- ✚ Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention (articulation avec les autres acteurs de la prévention, position de son action dans l'organisation de la prévention)

- ➔ Intégration des statistiques de l'établissement ou dans la profession
- ➔ Intégration de la gestion administrative interne de l'Etablissement des accidents du travail

CONTRIBUER A LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS DE PREVENTION : 30 min

- ✚ Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail (Notions de danger, situation dangereuse, personnes exposées, dommage, événement dangereux)
- ✚ Supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses (actions de prévention, actions de protection)

- ➔ Intégration de la procédure interne de remontée d'informations, des acteurs de la prévention en interne

INFORMER DES SITUATIONS DANGEREUSES : 15 min

- ✚ Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention
- ✚ Définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre

SITUER LE CADRE JURIDIQUE DU SST : 15 min

- ✚ Connaître le cadre juridique de son intervention (dans son entreprise, en dehors)
- ✚ Mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention

PROTEGER : 1h

- ✚ Mettre en œuvre les mesures de protection dans le processus d'alerte aux populations
- ✚ Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- ✚ Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même
- ✚ Connaître l'alerte aux populations

- ➔ Intégration des procédures internes existantes de consignation de l'Etablissement



EXAMINER : 30 min

- ✚ Reconnaître suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- ✚ Associer aux signes décelés le résultat à atteindre et les prioriser (*signes, résultats à atteindre et ordre de priorité des résultats à atteindre*)



FAIRE ALERTER ou ALERTER : 15 min

- ✚ Définir les éléments du message pour permettre l'organisation de l'intervention des secours
- ✚ Identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre
- ✚ Choisir parmi les personnes présentes, et selon les critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
- ✚ Respecter les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser l'arrivée des secours au plus près de la victime

- ➔ Intégration de la procédure interne d'appel des secours de l'Etablissement



(éléments du message, transmission, consignes en cas d'accident prévues en interne)

SECOURIR :

- ✚ Déterminer l'action à effectuer l'action, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre
- ✚ Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
- ✚ Vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés (suivi de la victime, apparition de nouveaux signes, adaptation de sa conduite aux nouveaux signes détectés)

la victime saigne abondamment 50 min

la victime s'étouffe 50 min



SECOURIR (suite) :

- ✚ Déterminer l'action à effectuer l'action, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre
- ✚ Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
- ✚ Vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés (suivi de la victime, apparition de nouveaux signes, adaptation de sa conduite aux nouveaux signes détectés)

la victime répond et se plaint de :

malaise 30 min

ou brûlures 40 min

ou douleur qui empêche certains mouvements 25 min

ou plaie qui ne saigne pas abondamment 35 min

la victime ne répond pas :

elle respire 1h

ou elle ne respire pas 2h30

EPREUVES CERTIFICATIVES : 2h

RISQUES SPECIFIQUES : en fonction du MDT

- A la profession ou à l'entreprise

Conduite particulière à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base

→ L'action de formation sera clôturée par un questionnaire de satisfaction

→ Intégration en fonction du matériel présent dans l'Etablissement de :

- Pansement compressif prêt
- Trousse de secours
- Défibrillateur (localisation et utilisation)
- Autres matériels



→ Intégration des éléments fournis par le Médecin du Travail de l'Etablissement